VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Wendy LAFAYE**

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 24

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants, auxquelles elles peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits disponibles au budget étant de 2 100€, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 800 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC DU PUY DE DÔME

L'objet de l'association est de venir en aide à ses adhérents en général et plus particulièrement aux familles de ses ressortissants, malades ou en difficultés.

Budget annuel :	2 371 €
Subvention accordée en 2020 :	300 €
Subvention demandée :	300 €
Subvention proposée :	300 €

LES BOUCLES DE LA MÉMOIRE

L'association :
- met en valeur la Mémoire et l'esprit de citoyenneté à travers un ensemble d'actions telles qu'une école de formation de porte-drapeau ;
- collabore avec des étudiants en master tourisme sur des itinéraires mémoire ;
- réalise une exposition itinérante sur les combats de la résistance dans le Puy-de-Dôme ;
- organise des colloques, cette année sur les blessés des armées et l'interview d'anciens résistants.

La loi du 28 février 2012 étend la commémoration du 11 novembre à tous les « morts pour la France »
C'est pour cela que l'association souhaite rendre hommage à tous ceux qui ont péri aux cours d'opérations extérieur (OPEX)
Les Boucles de la mémoire ont travaillé avec l'école de sculpture « IMAPEC Traces de pierre » pour réaliser une plaque en pierre de lave émaillée qui serait apposée sur le monument de la Place Salford.

Subvention accordée en 2020 :	0 €
Subvention demandée :	500 €
Subvention proposée :	500 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 OCT. 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Didier MULLER